

# Participation du public sur le projet de Plan de Mobilité Simplifié

## Motifs de la décision

Validé en Conseil Communautaire le 15 avril 2024

Tableau des avis

	Avis	Prise en compte dans le projet de PMS	Motifs de la décision
N°1	Retards et suppressions des TER Demande d'un tarif unique et attractif pour l'ensemble des transports en commun notamment le TER.	TER hors compétence de la CC	La CCHSAM recueille et transmet, lorsqu'elle en a connaissance, les observations sur les incidents des TER. Nous collaborons avec la Région Pays de la Loire, les communes de Fresnay-sur-Sarthe et Vivoin qui accueillent les gares ainsi que l'Association des usagers du TER Le Mans-Alençon. Néanmoins, la gestion des TER relève de la compétence de la Région Pays de la Loire.
	Itinéraire piéton et/ou cyclable entre Beaumont et la gare de Vivoin-Beaumont et le bourg de Vivoin et sa gare. L'avis exprime la nécessité de permettre les deux (piétons et cyclistes).	Le choix du type de voie réservée aux modes actifs revient à la commune	La réflexion sur des itinéraires en modes actifs porte sur la marche et le vélo. Néanmoins certains itinéraires ne remplissent pas les conditions pour permettre une voie sécurisée pour les cyclistes (largeur de la chaussée, flux de circulation, disponibilité foncière, ouvrage d'art sur l'itinéraire...). Le choix du type de voie en modes actifs revient à la commune.
	Proposition d'élaboration d'un schéma directeur des modes actifs.	Action n°15	La CCHSAM a indiqué à la fin de la fiche action n°15 que la réalisation d'un schéma des modes actifs est en réflexion.
	Demande de garages à vélos sécurisés aux gares de la Hutte Coulombiers et Vivoin-Beaumont et d'arceaux dans les communes	Action n°16 Compétence communale	L'action n°16 du Plan de Mobilité Simplifié porte sur le référencement de l'offre de stationnements vélos et sur l'apport de conseils aux communes pour de nouveaux emplacements. A l'issue de cette action, les communes, gestionnaires de la voirie en agglomération, décideront si elles souhaitent mettre en place des stationnements vélos supplémentaires.
	Avis très favorable sur le projet de voie verte Fresnay-sur-Sarthe/ Saint-Rémy-de-Sillé	Action n°13	Le projet de voie verte Fresnay-sur-Sarthe/ Saint-Rémy-de-Sillé est un projet structurant pour le territoire porté par le Département de la Sarthe.
	Absence d'itinéraire piéton et cyclable entre Beaumont-sur-Sarthe et Les Nouis (GR36), actuellement dangereux sur la D5 avec une présence de poids lourds	Action n°15	La question d'un itinéraire entre Beaumont-sur-Sarthe et Les Nouis sera prise en compte lors de la réflexion sur les opportunités de liaisons en modes actifs autour des pôles structurants
	Demande de vente physique de billet/remettre de l'humain		Les billets de TER peuvent être achetés au Cocci Market de Fresnay-sur-Sarthe et au Super U de Beaumont-sur-Sarthe ou bien directement à bord en se manifestant spontanément auprès du personnel (application du tarif de vente). Les tickets de car Aléop peuvent être achetés directement auprès du chauffeur de car, ce sera également le cas pour le service de Transport à la Demande (TAD) de la Région Pays de la Loire.

N°2	Souhait de la mise en place rapide de la navette Fresnay-sur-Sarthe/ Gare de la Hutte Coulombiers avec un aller/retour dans la journée pour aller au Mans et un tarif raisonnable.	Action n°11	L'action n°11 du Plan de Mobilité Simplifié prévoit l'expérimentation d'une navette entre le centre de Fresnay-sur-Sarthe et la gare La Hutte Coulombiers pour les actifs venant de l'extérieur du territoire. Néanmoins, la ligne Aléop 210 permet un aller/retour au Mans. Les services Aléop étudient également la possibilité de faire un arrêt de car aux gares (action n°5). Le Transport à la Demande (TAD) permettra de se rendre à la gare de la Hutte Coulombiers (action n°7). Un trajet en TAD sera au même prix qu'un ticket de car soit 2,40€ l'aller.
N°3	Avis favorable sur le projet de voie verte Fresnay-sur-Sarthe/ Sillé-le-Guillaume	Action n°13	Le projet de voie verte Fresnay-sur-Sarthe/ Saint-Rémy-de-Sillé est un projet structurant pour le territoire porté par le Département de la Sarthe.
	Regrette que la CCHSAM n'envisage pas de relier la gare de la Hutte Coulombiers à Fresnay-sur-Sarthe, Mamers ou Sillé-le-Guillaume par une voie verte qui rattraperait celle de Chérancé. L'avis exprime la nécessité de favoriser les déplacements domicile-travail à vélo notamment pour les jeunes qui investissent dans des vélos électriques. Le développement du vélo permettrait d'augmenter l'attrait touristique du territoire.	Action n°13 Action n°15	Le projet de voie verte Fresnay-sur-Sarthe/ Saint-Rémy-de-Sillé est un projet porté par le Département de la Sarthe. L'idée de prolonger la voie verte de Chérancé pour la relier au projet de voie verte de Fresnay-sur-Sarthe et Sillé-le-Guillaume a été évoqué lors des différentes phases de concertation notamment avec les communes et la Région Pays de la Loire. Cette possibilité sera également discutée avec le Département de la Sarthe. Cette réflexion est notée en bas de la fiche action n°13 « Pour aller plus loin : Réflexion sur la section Fresnay/ Chérancé - Les Mées ».  Cette possibilité et toutes autres seront étudiées en lien avec l'action n°15 du Plan de Mobilité Simplifié « Réflexion sur les opportunités de liaisons en modes actifs autour des pôles structurants ».
N°4	Sentiment d'être éloigné de tout moyen de transport alternatif à la voiture à Montreuil-le-Chétif et aucun aménagement cyclable pour rouler à vélo en sécurité.	Action n°3 Action n°7 Action n°15	Un point covoiturage sera identifié à Montreuil-le-Chétif (action n°3). Le service de Transport à la Demande (TAD) de la Région Pays de la Loire desservira également la commune (action n°7). Une réflexion sur les opportunités de liaisons en modes actifs sera également entreprise (action n°15).
N°5	- Demande de faciliter l'accessibilité des transports aux seniors - Usager du car 210 de Beaumont-sur-Sarthe au Mans, demande que la hauteur de la marche du car soit réduite et d'avoir davantage d'arrêts (distance qui peut être importante à parcourir pour une personne âgée)	Aménagement des arrêts de car de la compétence des communes  Action n°7	Les car Aléop sont gérés par la Région Pays de la Loire. Les communes sont compétentes pour aménager les arrêts de car. Le service de Transport à la Demande (TAD) proposera des trajets de porte à porte (prise et retour au domicile) pour les personnes de plus de 75 ans et les personnes à mobilité réduite (action n°7).
N°6	Demande d'intégrer des réflexions sur des liaisons en modes actifs avec des communes	Non pris en compte dans le	Les réflexions sur les itinéraires en modes actifs sont priorisées autour des pôles structurants de la CCHSAM : Fresnay-sur-Sarthe, Beaumont-sur-Sarthe et Sougé-le-Ganelon. Il serait par

	en dehors de la CCHSAM notamment vers Alençon pour les trajets domicile-travail.	PMS décrivant les actions internes à la CCHSAM.  Lien avec le Bassin de mobilité	la suite opportun de réfléchir à des itinéraires entre des communes de la CCHSAM et des pôles extérieurs. Néanmoins, les contraintes liées aux aménagements pour les modes actifs justifient de prioriser les itinéraires internes à la Communauté de communes (coût, propriété foncière, compétence de gestion de la voirie).  Les collaborations avec le Bassin Mobilité composé de la Communauté d'Urbaine d'Alençon, la CC Maine Saosnois et la CCHSAM seront formalisées dans le Contrat Opérationnel de Mobilité en lien avec la Région Pays de la Loire.
	Demande de mettre en place une offre de stationnements sécurisés pour vélos notamment à proximité des gares.	Action n°16 Stationnements vélos sécurisés de la compétence des communes	L'action n°16 du Plan de Mobilité Simplifié permettra de référencer les stationnements vélos existants et de les compléter. Le choix de disposer de nouveaux stationnements vélos sécurisés appartient aux communes.
N°7	- Services de mobilités (arrêt de car, gares de Vivoin et Teillé) à 4 km du domicile - Impossibilité des enfants (adolescents) de se rendre en autonomie aux arrêts de car et gare - Absence de stationnement vélo à l'arrêt de car la croix verte à Maresché	Action n°15 Action n°7 Action n°16	L'absence de mobilité des adolescents et des jeunes a été identifiée dans le diagnostic comme « un frein à leur autonomie » ( <i>Partie 3 Une forte dépendance à la voiture sur le territoire qui impacte les personnes vulnérables économiquement et/ou socialement, 3.1 Une dépendance qui pénalise davantage les jeunes</i> ).  Une réflexion sur les opportunités de liaisons en modes actifs autour des pôles structurants dont la gare de Vivoin-Beaumont sera entreprise (action n°15).  Le service de Transport à la Demande (TAD) de la Région Pays de la Loire desservira également la gare de Vivoin-Beaumont (action n°7).  Une distance de 4 km est admise comme réalisable à vélo lorsque l'itinéraire s'y prête. L'action n°16 du Plan de Mobilité Simplifié porte sur le référencement de l'offre de stationnements vélos et sur l'apport de conseil aux communes pour de nouveaux emplacements. Les communes, compétentes pour aménager les arrêts de car, décideront de mettre en place ou non, du stationnement supplémentaire notamment aux arrêts de car.
	- Proposition de mise en place d'une aide pour la location de VAE - Location de VAE via un prestataire privée onéreuse (120€/semaine)	Action n°14 Réflexion sur une aide à l'achat	L'action n°14 porte sur une réflexion pour la mise en place d'une aide financière à l'achat d'un vélo et/ou d'un vélo à assistance électrique (VAE) sous conditions. Les entreprises du territoire proposent de la location courte durée pour une pratique touristique et sportive.

	- Possibilité d'aller à vélo à Beaumont-sur-Sarthe au départ de Maresché		La Région Pays de la Loire (communiqué de presse du 19/12/2023) indique que des services de location (courte et longue durée) de vélos à assistance électrique seront mis en place dès 2025.
	- Proposition de mise en place d'un site intercommunal pour le covoiturage	Action n°4	La Communauté de communes souhaite développer le covoiturage sur le territoire notamment en dynamisant et animant la pratique du covoiturage avec les communes volontaires et nos partenaires (action n°4).
N°8	Utilisation régulière d'un VAE pour des déplacements quotidiens sur l'axe Montreuil-Saint-Aubin-de-Locquenay/ Fresnay-sur-Sarthe. Privilégie la voie communale n°3 plutôt que la RD310, trop dangereuse.  Faciliter l'accès à la gare la Hutte pour les vélos.	Action n°15	Une réflexion sur les opportunités de liaisons en modes actifs autour des pôles structurants dont Fresnay-sur-Sarthe et la gare de la Hutte- Coulombiers sera entreprise (action n°15). Les voies communales peu empruntées, les chemins de randonnées et de VTT seront privilégiés pour identifier des potentiels itinéraires cyclables sécurisés.
	Difficulté de stationnement à Fresnay-sur-Sarthe.	Stationnement de la compétence de la commune	Le stationnement est de la compétence des communes.
	Offre de stationnement vélo limitée sur la CCHSAM, propose d'éviter l'installation de râteliers.	Action n°16 Stationnements vélos sécurisés de la compétence des communes	L'action n°16 du Plan de Mobilité Simplifié porte sur l'identification et le référencement du stationnement vélo. La CCHSAM conseillera les communes sur la mise en place de stationnement vélo. Le choix de disposer de nouveaux stationnements vélos et le type de stationnement appartient aux communes.
	Proposition de mettre en place la gratuité pour la navette entre Fresnay-sur-Sarthe et la gare La Hutte Coulombiers, au moins pour les jeunes.	Action n°11	Les modalités de fonctionnement du service de navette n'ont pas été définies pour le moment (action n°11).
	Proposition de mise en place d'une aide financière de la CCHSAM pour inciter les trajets en train vers Le Mans et Alençon.	Non	La CCHSAM n'a pas vocation à mettre en place une aide financière pour inciter à prendre le train. Aléop Pays de la Loire propose plusieurs abonnements TER en fonction du profil de l'utilisateur. <a href="https://www.ter.sncf.com/pays-de-la-loire/abonnements/tous-les-abonnements/abonnements-ter">https://www.ter.sncf.com/pays-de-la-loire/abonnements/tous-les-abonnements/abonnements-ter</a>

			Les abonnements pour les transports publics pour les trajets domicile-travail sont pris en charge obligatoirement à hauteur de 50% par les employeurs privés, et 75% par les employeurs publics.
N°9	Conditions de transport compliquées pour un parent de Saint-Victeur qui travaille à Arçonnay, un enfant scolarisé à Alençon et un autre qui travaille à Champfleury. Le parent se dit « toujours sur la route ». Favorable à la mise en place d'une navette ou tout autre solution de déplacement.	Oui Actions n°3,4, 5,6 et 7.	<p>L'absence de mobilité des adolescents et des jeunes a été identifiée dans le diagnostic comme « un frein à leur autonomie » (<i>Partie 3 Une forte dépendance à la voiture sur le territoire qui impacte les personnes vulnérables économiquement et/ou socialement, 3.1 Une dépendance qui pénalise davantage les jeunes</i>).</p> <p>Le PMS de la CCHSAM identifie plusieurs actions visant l'autonomie des jeunes qui ne peuvent ou ne souhaitent pas utiliser la voiture individuelle : les solutions de covoiturage, de rabattement vers les gares notamment avec l'expérimentation d'une navette, le développement des liaisons TER et le TAD portés par la Région Pays de la Loire, et les réflexions sur des itinéraires en modes actifs.</p>